

DEPARTEMENT DE L'ISERE
Canton du Sud Grésivaudan

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LA SÔNE

Tél : 04.76.64.41.15
Mairie.la.sone@wanadoo.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Opération : Projet de substitution des prélèvements individuels et collectifs sur le bassin versant Furand / Merdaret

Je soussigné(e), Patrick SEYVE,
Maire de la commune de la Sône,

Certifie que :

- l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la constitution de servitudes de passage sur fonds privés pour la pose de conduites d'irrigation sur les communes de de Chatte, Montagne, Saint-Antoine-l'Abbaye, Saint-Appolinard, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Lattier et La Sône au bénéfice de l'ASA autorisée du Sud Grésivaudan,
- les notifications individuelles du dépôt du dossier d'enquête parcellaire aux propriétaires des parcelles listées ci-dessous, dont l'identité n'a pu être établie ou est incomplète et dont le domicile demeure inconnu,

ont été portés à la connaissance du public par affichage en mairie de 01 juin 2022 à partir du

Numéro de compte foncier	Propriétaire
4	Madame BELLE Séverine

Les notifications ont été affichées du 01/06/2022 au 22/06/2022 inclus.

Après avoir effectué des recherches (Cadastre, Fichier Immobilier,...) et par tout autre moyen, qu'il n'a été retrouvé aucun renseignement d'état civil sur les personnes inconnues ou dont la succession est inconnue, et qu'il n'existe aucun héritier connu titré autre que ceux portés dans la fiche parcellaire.

Fait à la Sône, le 22 juin 2022,

Le Maire,
Patrick SEYVE

